



ÉCHÉANCIER D'ÉLABORATION DES CODES DU CNSAE

CODES DE PRATIQUES POUR LE SOIN ET LA MANIPULATION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

PROCESSUS

- ▶ Le groupes de l'industriel/la filière décide que son code a besoin d'être révisé
- 1 ▶ Le groupes de l'industrie amorce le processus avec le CNSAE
▶ On annonce sur le site Web du CNSAE que le code sera révisé
▶ Le groupe de l'industrie crée un CÉC* d'après les Principes directeurs des codes de pratiques
- 2 ▶ Les associations nationales de vétérinaires et de chercheurs font des recommandations au CNSAE sur la composition du CS**
▶ Le CÉC délibère sur les questions de bien-être prioritaires ▶ Le CS délibère sur les questions de bien-être prioritaires
▶ Les comités combinent, comparent et parachèvent la liste des questions de bien-être prioritaires
- 3 ▶ Le CÉC prépare le code (en consultant ses mandants au besoin) ▶ Le CS examine les travaux scientifiques publiés sur chaque question de bien-être prioritaire et rédige un rapport
- 4 ▶ Le rapport du CS va au CÉC - qui s'assure que toutes les questions de bien-être prioritaires ont été abordées
▶ Le rapport du CS fait l'objet d'une évaluation par les pairs et est finalisé
▶ Le CÉC se sert du rapport du CS pour élaborer des exigences et des recommandations autour des questions de bien-être prioritaires
- 5 ▶ La dernière version du code est présentée au CNSAE
▶ Le CNSAE rend le code disponible pour commentaires pendant 60 jours
▶ Le CNSAE publie le rapport du CS
- 6 ▶ Après la période de commentaires publics, le CÉC examine les commentaires reçus et révisé la version préliminaire au besoin
- 7 ▶ Le CÉC présente le code final au CNSAE
▶ Le CNSAE publie et imprime le code révisé
▶ L'industrie amorce les efforts de mise en œuvre du code



La longueur de la barre correspond à l'étape où en est chaque filière animale. Le processus prend au moins deux ans en tout.

* CÉC - Comité d'élaboration du code ** CS - Comité scientifique

Achévé/Date d'achèvement prévue	printemps	été	déc.	déc.	déc.
	2016	2016	2017	2017	2017